

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Convocation du 17 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis à Saint Jacques d'Ambur, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président le dix-sept février deux mille vingt-deux.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 52	Pour : 47
	En exercice : 52	Contre : 0
	Qui ont pris part à la délibération : 47	Abstention : 0

Étaient présents : Mesdames et Messieurs BIZET Jean-François, CHAUCOT Gérard, ACHARD Marie-Claire, SOUCHAL Pascale, FRUCHART Jean-Luc, LABONNE Jean-Jacques, CAILLOUX Luc, COSTE Christiane, MONGINOU Naima, BARRIER Martine, POUGHEON Jacky, ROMANEIX Alain, GAULON Pascal, SENEGAS-ROUVIERE Didier, FAURE Philippe, FRAISSE Cédric, DEMENEIX Elisabeth, COLLANGE Claude, SABY Frédéric, BOIS MAILHOT Mireille, TUREK Jean-Pierre, SAINT GERAND Jacques Philippe, BOURDUGE Claude, NOALHAL Alexandre (Suppléant), CARRIAS Charles, BLOSSE Monique, DONNET Anne-Michèle, ROUGHEOL Cédric, LLINARES Bruno, MONTPEYROUX Nicolas, DONNAT Nicolas, AMADON Georges, TIXERONT Gérard, VIALETTE-GIRAUD Janette, ONDET Dominique, MANUBY Audrey, BESANCON Gilles, BONY Yannick, THOMAS Bernard et LE CHAPELAIN Jean-Luc.

Absents : Mesdames et Messieurs DUBUISSON Sylvain, LOISEAU Catherine, SOUCHAL Max, MILORD Franck, et GARCIA Josias.

Ont donné pouvoir : Monsieur LEROY Anthony à Monsieur FRUCHART Jean-Luc, Monsieur SOUCHAL Boris à Monsieur DONNAT Nicolas, Madame IMBAUD Françoise à Monsieur SABY Frédéric, Monsieur COURTET Grégory à Monsieur TUREK Jean-Pierre, Madame BOUEIX Florence à Madame ACHARD Marie-Claire, Monsieur CHASSAING Pascal à Monsieur CARRIAS Charles et Monsieur LASSALAS Jean-Jacques à Madame DONNET Anne-Michèle.

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Monsieur TIXERONT Gérard.

2022-01-01 : INVESTISSEMENT - POLE ENFANCE JEUNESSE DE PONTAUMUR

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans a fait l'acquisition d'un bâtiment en centre bourg de Pontaumur dit « bâtiment Thiallier » cadastré AO349.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	700 000 €	DETR	30% plafonné	150 000 €
Maitrise d'œuvre / sps / ct	73 000 €	DSIL	30% plafonné	150 000 €
Imprévus	37 000 €	LEADER	31,25 %	250 000 €
		CTDD	11,25 %	90 000 €

		Autofinancement EPCI	20%	160 000 €
TOTAL	800 000 €	TOTAL	100 %	800 000 €

L'architecte a fait parvenir à la CCV l'Avant-Projet Définitif et le plan de financement pour dépôt des dossiers de subvention et lancement des travaux.

Monsieur le Président présente l'APD et propose de valider le plan de financement proposé.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE** la proposition du Président et,

✚ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022-01-02 : INVESTISSEMENT – COWORKING GIAT

La Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans a acquis récemment un bâtiment, ancien magasin de meubles, implanté au cœur de la commune de Giat (12, avenue du Stade) dans l'objectif d'aménager un futur tiers-lieu, tête de réseau.

Ce bâtiment profite d'un emplacement très favorable pour se développer grâce à son vaste plateau de 350m² de plain-pied et ses larges baies vitrées lumineuses courant tout le long du bâtiment.

Ce futur espace, porteur de dynamiques tant économiques que sociales permettra de faire le lien vers une transition numérique et sera un lieu d'échanges, de partage, économiques, incubateurs d'idées, de formations, d'informations mais également culturel, associatif, de fabrique de territoire et démonstrateurs.

Il permettra tout particulièrement un accompagnement à la création d'activité (rôle de pépinière d'entreprises avec possibilité de domiciliation). Les locaux seront entièrement mis à disposition des entreprises et porteurs de projet qui souhaitent tester leur projet (salle de réunion équipée d'un vidéoprojecteur, bureaux individuels, espace coworking ouvert, espace de convivialité...).

Les différents partenaires, notamment économiques et dans le cadre de France Services, de la Communauté de Communes seront des acteurs clés pour l'animation du réseau de tiers-lieux.

Il est proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	401 500,00 €	SUBVENTION ETAT DETR (30%)	135 011,25 €
MOE (10,5%)	42 157,50 €	SUBVENTION ETAT DETR BONIFICATION B	15 750,00 €
CT/SPS	6 380,00 €	SUBVENTION ETAT DSIL (30%)	135 011,25 €
		SUBVENTION EUROPE (20%)	74 257,50 €
		TOTAL SUBVENTIONS	360 030,00 €
		PRÊT	90 007,50 €
TOTAL HT	450 037,50 €		
TOTAL	450 037,50 €	TOTAL	450 037,50 €

Il est prévu de réhabiliter le bâtiment avec du bois local permettant de bénéficier du bonus DETR de 15%.

Il y a lieu de valider ce plan de financement et d'autoriser le président à déposer les demandes de subventions

et d'engager toutes les démarches pour la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** la proposition du Président et,

👉 **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022-01-03 : INVESTISSEMENT – BATIMENT DES ASSOCIATIONS

La Communauté de communes est propriétaire d'un ensemble immobilier situé rue de paroueix à Pontaurmur ou est notamment stocké le matériel mis à disposition des associations du territoire.

Des travaux de rénovation sont à prévoir suite au rendez-vous effectué avec l'ADHUME dans le cadre du Conseil en Energie Partagé.

Monsieur le Président propose de déposer un dossier de financement auprès de la DETR et de la DSIL.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	68 803 €	DETR	30%	20 640.90 €
		DSIL	30%	20 640.90 €
		Autofinancement EPCI	40%	27 521.20 €
TOTAL	68 803 €	TOTAL	100 %	68 803 €

Il y a lieu de valider ce plan de financement et d'autoriser le président à déposer les demandes de subventions et d'engager toutes les démarches pour la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** la proposition du Président et,

👉 **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022-01-04 : INVESTISSEMENT – MOULIN DE COMBAS

La communauté de communes est propriétaire du Moulin de Combas à Briffons. Afin de sécuriser le site, il est nécessaire de réaliser des travaux.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant en euros HT	Nature des recettes	Taux	Montant en euros
Travaux	114 600 €	DSIL	20%	22 920,00 €
		DETR	30%	34 380,00 €
		CTDD Plan de relance	30%	34 380,00 €
		Autofinancement de la commune /EPCI	20%	22 920,00 €

TOTAL	114 600,00 €	TOTAL	114 600,00 €
--------------	--------------	--------------	--------------

Il y a lieu de valider ce plan de financement et d'autoriser le président à déposer les demandes de subventions et d'engager toutes les démarches pour la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** la proposition du Président et,

☞ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022-01-05 : INVESTISSEMENT – ESPACE FRANCE SERVICES PONTGIBAUD

La Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans est propriétaire de l'ensemble immobilier où se situe actuellement les locaux de la Communauté de Communes à Pontgibaud parcelles cadastrales n°854, 855 section A.

Cet ensemble immobilier accueille plusieurs services mutualisés de la Communauté de Communes à destination de la population : espace France Services, centre intercommunal d'action sociale (CIAS), services enfance/jeunesse (accueil de loisirs), médiathèque intercommunale tête du réseau de lecture, école de musique...

Deux logements locatifs situés à l'étage de l'aile gauche du bâtiment qui ont été libéré en fin d'année 2021.

Pour répondre au dynamisme engagé dans le cadre de la labélisation France Services au 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans souhaite aménager cette plateforme disponible d'environ 177 m2 afin de renforcer ses services et en créer de nouveaux.

Ce projet innovant et expérimental permettra notamment d'accueillir les entreprises et les partenaires France Services au sein d'un espace entièrement équipé et proposant des outils à partager (bureau, salle de réunion, salle de réunion, outils numérique, imprimante 3D...).

Ce lieu de partage, d'échanges et d'interactions visera à créer un guichet « France Service Entreprises » pour renforcer les services de proximité sur le territoire. Il permettra de renforcer son appui au bénéfice des entrepreneurs et des porteurs de projet : information, orientation, mise en relation avec des partenaires, accompagnement administratif, aide à l'utilisation des services et outils numériques (permanences de la CCI et la CAPEB, organisation d'événementiels...). En partenariat avec tous les partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, agences d'intérim...), des actions et des missions adaptées aux besoins sont organisées pour soutenir et favoriser l'emploi. De nouveaux partenariats sont en cours de développement.

Il est proposé le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	
TRAVAUX	266 115,00 €
MOE	20 970,00 €
CT/SPS	4 250,00 €
Etudes avant travaux (amiante/fluides, ...)	3 665,00 €

RECETTES	
SUBVENTION ETAT DETR (30%)	88 500,00 €
SUBVENTION DETR bonifiée (15% lots spécifiques)	17 858,00 €
SUBVENTION ETAT - DSIL (30%)	88 500,00 €
SUBVENTION EUROPE (14%)	41 142,40 €

		TOTAL SUBVENTIONS	236 000,40 €
		PRÊT	58 999,60 €
TOTAL TTC	295 000,00 €	TOTAL	295 000,00 €

Il est prévu d'améliorer la consommation énergétique de 30% et de bénéficier du bonus DETR de 15%.

Il y a lieu de valider ce plan de financement et d'autoriser le président à déposer les demandes de subventions et d'engager toutes les démarches pour la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

⇒ **APPROUVE** la proposition du Président et,

⇒ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022-01-06 : RESSOURCES HUMAINES – DEBAT MNT

L'ordonnance « relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique » a été publiée le 18 février 2021 en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique » : l'ordonnance prévoit notamment une obligation de prise en charge, sur la base d'un montant de référence qui sera fixé par décret, d'une partie du coût de cette protection sociale complémentaire.

Les délais :

1er janvier 2025 : entrée en vigueur de l'obligation de participation de l'employeur public territorial à la protection sociale complémentaire de ses agents en matière de prévoyance, à hauteur d'au moins 20 % d'un montant de référence fixé par décret. Les estimations actuelles évoquent une participation à hauteur de 10-12€ par agent.

Actuellement, la communauté de communes participe à hauteur de 8€ pour un etp.

Le montant 2021 versé à ce titre est de 1422.32 € pour 19 agents.

• **1er janvier 2026** : entrée en vigueur de l'obligation de participation de l'employeur public territorial à la protection sociale complémentaire de ses agents en matière de santé, à hauteur d'au moins 50 % d'un montant de référence fixé par décret. Les estimations actuelles évoquent une participation à hauteur de 15€ par agent.

Actuellement, la communauté de communes n'a pas mis en place de participation à la mutuelle santé.

Monsieur le Président ouvre le débat sur cette nouvelle modalité et indique que cette question sera traitée dans les prochains mois.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

⇒ **PREND** acte du débat et,

⇒ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022-01-07 : ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION STATUTS SICTOM

Par délibération du 15 décembre 2021, le Comité syndical du SICTOM a adopté une révision statutaire. Cette modification prévoit notamment le changement de nom du SICTOM en « SYDEM Dômes et Combrailles ».

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que la CCV délibère pour approuver cette modification statutaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** la proposition du Président et,

☞ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022 01 08 ADMINISTRATION GENERALE FINANCES - Ouverture de crédits exercice 2022 – AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Article L 1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37(VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6. »

Monsieur le Président rappelle le montant des dépenses d'investissement inscrites au BP 2021 :

- Chapitre 20 – Immobilisations corporelles (sauf 204) : 28 847,00 €
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement : 120 500,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 643 113,00 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 4 320 352,64 €

Total des opérations d'équipement : 5 112 812,64 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 500 000 € (< 25% x 5 112 812,64 €.)

Il est précisé que les crédits correspondants aux dépenses seront inscrits avec les nouveaux crédits sur le budget 2022.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** le Président, préalablement à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues au budget général 2021, les dépenses d'investissement suivantes :

✓ **Article 2313** : travaux Extension France Services Pontgibaud, Bâtiment Coworking Giat pour **400 000€**

✓ **Article 2188** : acquisition instruments musique, tablettes informatiques et portables Orchestre à l'école II et acquisition de matériel défibrillateurs, vidéoprojecteur et sono pour **80 000€**

✓ **Article 20422** : subventions aux privés Opération façades II pour **20 000€**

2022 01 09 ADMINISTRATION GENERALE PLU LA GOUTELLE

La commune de La Goutelle, par délibération en date du 24 novembre 2021 a arrêté son projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément au code de l'urbanisme, Il convient que la CCV rende un avis sur ce projet.

Monsieur le Président propose de rendre un avis favorable.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la proposition du Président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022 01 10 ADMINISTRATION GENERALE PLUI HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Haute Corrèze Communauté, par délibération en date du 9 décembre 2021 a arrêté son projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Conformément au code de l'urbanisme, Il convient que la CCV rende un avis sur ce projet.

Monsieur le Président propose de rendre un avis favorable.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la proposition du Président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022 01 11 SANTE SOCIAL ECHOGRAPHE PTG

La communauté de communes avait été sollicitée par les professionnels de santé de Pontgibaud pour l'acquisition d'un échographe à la maison de santé.

L'équipement est mis à disposition moyennant rétribution de l'association des professionnels de santé.

Afin de percevoir les fonds LEADER, il convient de mettre à jour le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes		Taux
Echographe	40 500,00 €	FEADER/LEADER	20 250,00 €	50 %
		DETR	12 150,00 €	30 %
		Autofinancement	8 100,00	20 %
TOTAL	40 500,00 €	TOTAL	40 500,00 €	100 %

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE** la proposition du Président et,

✚ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022 01 12 PATRIMOINE CONVENTION EXPOSITION TEMPORAIRE MAC

Monsieur le Président propose de mettre à disposition les expositions temporaires créées dans le cadre du musée Maison Archéologique des Combrailles. Dans le cadre de la promotion du patrimoine et de la diffusion du travail de recherche de la Maison Archéologique des Combrailles, elles seront disponibles sous convention pour les communes, collectivités, associations qui souhaiteraient les utiliser dans un cadre culturel :

Année de création	Titre de l'expo temporaire
2018	Coffres funéraires gallo-romains en Combraille
2019	Terres cuites architecturales des Combrailles
2021	Trésors Lapidaires des Combrailles

Il est proposé au conseil communautaire de prendre une délibération autorisant la mise à disposition gratuite des expositions temporaires courantes et à venir, liées au musée, et à l'aide d'une convention.

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE** la proposition du Président et,

✚ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022_01_13 ENVIRONNEMENT SCHEMA DIRECTEUR RESEAU DE CHALEUR

La Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a porté en 2008 la maîtrise d'ouvrage d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse implanté sur la commune de Pontaumur. La gestion de ce réseau de chaleur a été déléguée sous la forme d'un contrat d'affermage signé le 30/09/2009 pour une durée de 12 ans prolongée jusqu'au 30 juin 2022.

En anticipation de la fin du contrat de DSP, la collectivité a engagé une étude de type schéma directeur du réseau de chaleur comprenant les missions suivantes :

- Réalisation d'un audit technique et financier de la DSP affermage et accompagnement pour la gestion de la fin du contrat avec le délégataire ;
- Actualisation de l'étude d'extension/densification du réseau de chaleur réalisée en 2011 et analyse de l'opportunité technique et financière de réaliser cette extension ;
- Assistance technique et administrative à la collectivité pour la mise en place d'une régie de distribution de chaleur, pour la passation des contrats de fourniture de combustible bois et de maintenance des installations techniques.

Les conclusions de ce schéma sont les suivantes :

1. Des installations en bon état et bien entretenues, mais :

- Une chaudière bois surdimensionnée
- Un fonctionnement 100% fioul en été et un rendement réseau médiocre
- Une partie du réseau sous-dimensionnée pour permettre des extensions
- Une qualité de combustible à surveiller

2. En terme d'évolution :

- Peu d'évolutions de besoins sur le périmètre actuel (~+10% supplémentaire d'ici 2025),
- des extensions possibles mais dégradant la densité thermique (pas de subvention possible pour les travaux) et nécessitant un remplacement de certains tronçons du réseau actuel

3. A court terme, nous recommandons les choix techniques suivants :

- Mise en place d'un ballon d'hydro accumulation pour réduire les cycles de la chaudière bois et arrêt du réseau l'été

4. A plus long terme (2025-2030), le projet d'extension pourra être à nouveau envisagé avec un nouveau contexte énergétique à prendre en compte.

5. Concernant les modes gestion, pour une reprise en régie cela implique les actions suivantes :

- Formation d'un personnel intercommunal dédié au suivi primaire de l'installation
- Contractualisation avec une entreprise spécialisée pour les opérations de pilotage et d'entretien spécifiques (+ contrat avec fabricant chaudière)
- Choix d'un fournisseur de combustible bois
- Passage des contrats (marchés publics...) et vote du budget primitif avant le 15 avril 2022.

6. Au niveau tarifaire, l'arrêt du réseau l'été et le passage régie devrait permettre un gain moyen de 15 à 20% sur le prix de la chaleur.

Il convient d'approuver le schéma directeur.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** la proposition du Président et,

👉 **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022 01 14 ENVIRONNEMENT RESEAU DE CHALEUR DIRECTEUR DE REGIE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la régie, il convient de désigner un directeur de la régie du réseau de chaleur.

Il est proposé de nommer Cathelyne POUGHEON.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** la proposition du Président et,

👉 **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022 01 15 ECONOMIE BROMONT LAMOTHE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Les deux commerçantes (Mme DEVAL – Bar/tabac/presse et Mme GARDARIN – Institut de beauté Sérénité) ont intégrés les locaux commerciaux aménagés par la Communauté de Communes à Bromont-Lamothe via convention de mise à disposition suite à la délibération du 21/12/21. Toutefois la proposition de loyers effectuée ayant été rejetée par les deux commerçantes qui ont renoncé à signer le bail commercial, le Président propose de redéfinir les modalités de location des deux biens situés :

- ▶ Bar/tabac/presse (91,90 m²) – 31 avenue des Combrailles 63230 BROMONT-LAMOTHE
- ▶ Institut de beauté (89,61 m²) – 33 avenue des Combrailles 63230 BROMONT-LAMOTHE

Comme suit :

- Type : bail commercial

- Durée : 9 ans

- Date de départ du bail : 01/03/2022

- **Bail à paliers :**

- 420 € HT du 01 mars au 31 décembre 2022
- 450 € HT à partir du 01 janvier 2023

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** la proposition du Président et,

👉 **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022 01 16 ECONOMIE PROLONGATION DE LA CONVENTION D'AIDE AUX ENTREPRISES FINANCER MON INVESTISSEMENT COMMERCE ET ARTISANAT AVEC LA REGION

La Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans conventionne avec la Région au titre de l'aide aux entreprises FINANCER MON INVESTISSEMENT « COMMERCE ET ARTISANAT » dans le cadre du SRDEII 2017-2021. Le Président rappelle au conseil communautaire que ce dispositif régional est destiné à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public, dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-villes et bourgs-centres.

Cette convention autorise notamment la collectivité à compléter l'aide régionale via le fonds A89. Ce cofinancement vise un effet de levier de 30 % sur un projet et permet de concentrer l'aide régionale sur les projets identifiés et également reconnus comme prioritaires par la commune et/ou l'EPCI, au vu de ses enjeux économiques et d'urbanisme commercial (Région : 20% / EPCI : 10%).

En vue de la préparation du prochain Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la Région propose de conclure un avenant de prolongation à la présente convention jusqu'au 31 décembre 2022 pour couvrir la préparation des prochaines conventions.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** la proposition du Président et,

👉 **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022 01 17 HABITAT ACCORD DE PRINCIPE PROJET BRICOBUS - COMPAGNONS BATISSEURS

L'association Compagnons Bâisseurs Auvergne a présenté lors de la commission « Habitat, Urbanisme et Energies Renouvelables » qui s'est réunie le 14 octobre 2021, le projet d'implantation sur notre territoire d'une action Bricobus, permettant de réaliser des chantiers d'Auto-Réhabilitation Accompagnée. Plusieurs intérêts à cette action :

- Détecter les publics en situation de mal logement n'allant pas spontanément vers les dispositifs de droit commun ;
- Orienter ces publics vers les dispositifs d'aides portés par notre territoire ;
- Apporter lorsque c'est souhaitable une solution de réalisation de travaux en Auto-Réhabilitation Accompagnée complémentaire aux dispositifs d'aides existants ;
- Animer une dynamique collective locale, d'entraide et de solidarité.

Suite à la présentation de l'étude pré opérationnelle menée par l'association, la commission a émis un avis favorable au projet de BRICOBUS compte-tenu que cela pourra répondre aux besoins du territoire quand certains dossiers ANAH sont complexes.

L'étude pré opérationnelle estime un besoin de financement de 30 000 € de la part de 3 EPCI des Combrailles (10 000 € par EPCI).

Il est proposé au conseil communautaire d'octroyer un accord de principe à l'association afin de soutenir la démarche de développement d'un Bricobus sur notre territoire et d'engager une dynamique partenariale locale.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** la proposition du Président et,

👉 **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022 01 18 MOBILITE ETUDE SMTC

Le Syndicat Mixte des transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC), conscient que la compréhension des pratiques de mobilité ne se limite pas au simple territoire de l'agglomération Clermontoise, a sollicité la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, au même titre que tous les EPCI du Puy-de-Dôme, à participer à l'Enquête Mobilité Certifiée CEREMA (EMC) qu'ils doivent mener.

Cette enquête, réalisée tous les 10 ans, correspond au recensement des pratiques de déplacement pour une population donnée, elle constitue une source d'informations et de connaissances importantes dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des politiques publiques.

L'enquête proposée se compose de 4 temps : 1. une enquête cœur, sur l'ensemble des déplacements de ménages réalisée par téléphone par un cabinet sélectionné et avisé par le CEREMA ; 2. Enquête week-end ; 3. Enquête Web (possibilité de co-construire des questions adaptées à notre territoire) ; 4. Module cout/résidentiel pour mieux cerner la dépense des ménages, combinant logement et transport, possibilité de déclencher cette option pour les EPCI.

Le périmètre couvert par cette étude sera celui du SMTC et de l'ensemble de la Communauté de Communes et des EPCI du Puy-de-Dôme qui s'engageront.

Les coûts de l'étude sont répartis par secteur, la CCV représente 1 secteur et la participation forfaitaire demandée est de 8 000€.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** la proposition d'inscrire la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans dans cette étude et de participer à l'Enquête Mobilité Certifiée menée par le SMTC

👉 **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022 01 19 MOBILITE CONVENTION STAGIAIRE

Les trois EPCI Chavanon Combrailles Volcans, Dômes Sancy Artense et Riom Limagne Volcans possèdent une partie de leur périmètre sous influence de la métropole clermontoise, notamment dans les relations domicile-travail et l'accès à certains services urbains.

Territoires attractifs par la qualité de leur cadre de vie, notamment la proximité de la Chaîne des Puys, ils accueillent une population nouvelle croissante conservant ses emplois et ses « habitudes » sur le bassin clermontois.

Il est proposé de prendre un stagiaire commun pour les trois EPCI pour nous accompagner à la recherche de

nouvelles solutions communes à proposer à nos habitants et qui pourront être financées dans le cadre d'appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt.

Le stagiaire aura pour missions :

- d'accompagner les trois territoires au développement du covoiturage notamment en réalisant un diagnostic des besoins en matière de covoiturage,
- de réaliser des enquêtes auprès de différents publics,
- D'analyser les différentes solutions de covoiturage adaptées pour les territoires ;
- De proposer une stratégie commune de développement du covoiturage sur les trois territoires en proposant des scénarios concrets (chiffrage précis, recherche de financements, etc.) ;

Ce stage serait d'une durée de 6 mois.

RLV aura en charge les aspects administratifs du stagiaire. Le coût du stagiaire sera divisé par 3, une convention définira les détails de la répartition et les modalités de remboursements.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

↳ **APPROUVE** la proposition de recruter un stagiaire rémunéré sur les 3 EPCI pour accompagner la compétence mobilité et à conventionner avec la Riom Limagne et Volcans pour ce faire.

↳ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022 01 20 ENFANCE JEUNESSE CTG

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocation Familiale et un territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Elle est signée pour une durée de 5 ans et a été élaborée en étroite collaboration avec les services de la CAF du Puy-de-Dôme.

Les orientations proposées sont réparties en 5 axes : Enfance, Jeunesse, Parentalité, Animation de la vie sociale, Accès aux droits.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

↳ **APPROUVE** les orientations et actions proposées dans la Convention Territoriale Globale

↳ **AUTORISE** le Président à signer la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocation familiales et ses partenaires, ses annexes et tout avenant durant la période contractuelle du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

2022 01 21 ENFANCE JEUNESSE RASED

Chaque circonscription de l'Education Nationale dispose d'un RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) pour accompagner les élèves repérés en difficulté. Cette structure est composée de trois types de personnel : Psychologues de l'Education Nationale, Enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante rééducative / Enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique. Les membres du RASED sont

une des composantes des écoles. Ils font partie du conseil des maîtres, des conseils de cycles et sont représentés au conseil d'école. Ils interviennent tous les ans, en moyenne, auprès de 10% des élèves.

Conformément au code de l'éducation, comme toutes les dépenses de fonctionnement d'une école, les frais de fonctionnement du RASED sont répartis entre l'Etat qui prend à sa charge la rémunération des personnels, et les collectivités qui assurent les dépenses de fonctionnement.

Le premier degré ne disposant pas de fonds propres ou de structure financière pour gérer les dépenses de fonctionnement, il a été envisagé de confier la gestion financière à une collectivité territoriale.

De la même manière que nous sommes conventionnés pour la circonscription Riom Combrailles il est proposé que la CCV conventionne, pour l'ensemble des communes de son territoire, avec comme chef de file « Dôme Sancy Artense » qui se propose d'en être la structure porteuse pour la circonscription de Chamalières.

Le montant de cette participation s'élèvera à 1,30 par élève.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** le financement du RASED par la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans sur l'ensemble de son territoire

👉 **AUTORISE** le Président à signer une convention avec la Communauté de Communes Dôme Sancy Artense, chef de file pour la circonscription Education Nationale de Chamalières, et à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le bon déroulement de cette collaboration.

2022_01_22 ENFANCE JEUNESSE RECRUTEMENT DIRECTEUR ACCUEIL DE LOISIRS

Le directeur de l'Association Planète Loisirs Animation (PLA), a souhaité mettre fin à son contrat avec l'Association. L'association PLA assure les activités accueils de loisirs sur le secteur de Pontaurmur. Afin d'assurer la continuité des services et des actions menées par l'Association, il y a lieu de recruter un nouveau directeur d'accueil de Loisirs.

Dans le cadre d'une convention partenariale, la Communauté de Communes, compétente en matière d'Enfance Jeunesse accompagne et finance les actions de l'accueil de Loisirs

Afin de faciliter l'harmonisation et la continuité des actions et soutenir la gestion de l'Association, après échanges avec les membres de l'Association, la Communauté de Communes CCV propose le recrutement du directeur d'Accueil de Loisirs, et qu'il soit mis à disposition de l'Association Planète Loisirs Animation.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** la proposition du Président et le recrutement d'un directeur d'Accueil de Loisirs qui sera mis à disposition de l'Association Planète Loisirs Animations

👉 **AUTORISE** la création d'un poste d'adjoint d'animation et le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2022_01_23 ENVIRONNEMENT EOLIENNES - TRAVAUX DE CARTOGRAPHIES DES ZONES FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT EOLIEN ET DEVELOPPEMENT EOLIEN SUR LA CCV

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 52	Pour : 30
	En exercice : 52	Contre : 4
	Qui ont pris part à la délibération : 45	Abstention : 11

Sur demande du ministre de la transition écologique, Madame BARBARA POMPILI, des travaux de cartographie des zones favorables à l'éolien ont été réalisés. Le Sud de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans est classé en zone favorable.

Le Président rappelle qu'un certain nombre de projets éoliens sont en cours ou déjà réalisés sur le territoire communautaire. Un certain nombre d'élus et d'habitants nous ont fait part de leurs inquiétudes sur un développement trop important des parcs éoliens sur notre territoire.

Le Président considère que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a déjà pris sa part concernant le développement éolien et propose d'acter la réalisation des parcs éoliens qui ont déjà obtenus leurs permis de construire et de demander un moratoire afin de stopper le développement de nouveaux parcs éoliens sur le territoire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES VOTE A BULLETIN SECRET,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** la proposition du Président et,

👉 **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.